

COMMUNE DE CHAMPLOST

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 14 AVRIL 2015

Présents : QUERET Jean-Louis (Maire), SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (adjoints), ARMONGON Maryline, BOCAT MONNET Christiane, CHICON Pierre, COMBAL Patrice, COMPERAT Jean-Raymond, LORIN Gwénaél, MILLARD Julien, PERQUY Alain, PREVOST Yvette, QUARTIER David

Absents excusés : GENREAU François a donné pouvoir à QUERET Jean-Louis
BERCIER Sophie a donné pouvoir à PREVOST Yvette
LORIN Gwénaél

Secrétaire de séance : QUARTIER David

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte rendu, ils signent le registre des délibérations

ORDRE DU JOUR

2015/014 Vote du compte de gestion 2014 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget 2014 de la commune.

2015/015 Vote du compte administratif 2014 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget de la commune. Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 605 097,47€
Dépenses de fonctionnement : 504 213,86€
Résultat : 100 883,61€
Recettes d'investissement : 423 521,91€
Dépenses d'investissement : 293 672,37€
Résultat : 129 849,54€

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif 2014 du budget de la commune.

2015/016 Affectation du résultat du budget:

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour, considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2014,

- un excédent de fonctionnement de 399 080,22€
- un déficit d'investissement de 54 547,36 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 186 491,86 € en section de fonctionnement (compte 002).
- 54 547,36€ en section d'investissement (compte 001) et d'affecter au compte 1068 : 212 588,36€

Le conseil municipal décide à l'unanimité Pour d'affecter le résultat de fonctionnement.

2015/017 Vote du budget primitif 2015 :

Après examen du budget primitif 2014 de la commune présenté ligne par ligne par Monsieur le Maire et les membres de la commission des finances, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 788 879,36€
- section investissement : 397 869,86 €

Le conseil vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif 2015 de la commune.

2015/018 Vote des 3 taxes

M. le Maire précise que le budget ainsi que tous les comptes de la commune ont été préparés par la commission des finances.

Cette dernière a proposé d'augmenter les taux d'imposition de 0.5% (taux d'inflation), soient :

- Taxe d'habitation : 18,95%
- Taxe foncière bâti : 15,59%
- Taxe foncière non bâti : 45,49%
- CFE : 18,31%

Pour un montant total de 286 675 €.

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité Pour.

2015/019 Vote du compte de gestion du budget eau/assainissement 2014:

Monsieur le Maire expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur général, Les membres du conseil municipal déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part.

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte de gestion du budget 2014 de l'eau /assainissement.

2015/020 Vote du compte administratif budget eau/assainissement 2014 :

Monsieur le Maire expose et commente le compte administratif du budget eau/assainissement.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

- Recettes d'exploitation : 150 467,09€
- Dépenses d'exploitation : 116 619,69€
- Résultat : 33 847,40 €
- Recettes d'investissement : 44 448,54€
- Dépenses d'investissement : 37 189,29 €
- Résultat : 7 259,25€

Le conseil vote à l'unanimité POUR le compte administratif 2014 du budget de l'eau/assainissement.

2015/021 affectation du résultat budget eau/assainissement :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour,

Considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2014

- un excédent d'exploitation 326 849,90 de €
- un excédent d'investissement de 7 878,50 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 327 401,94 € en section de fonctionnement 002
- 22 620,50 € en section d'investissement 001 et d'affecter au

compte 1068 : 552,04

Le conseil municipal décide à l'unanimité Pour d'affecter le résultat de fonctionnement

2015/022 Vote du budget primitif eau/assainissement 2015:

Après examen du budget primitif 2015 présenté ligne par ligne par Monsieur le Maire et les membres de la commission des finances, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section d'exploitation : 491 560,94€
- section investissement : 879 804,50 €

Le conseil vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif 2015 eau/assainissement.

2015/023 vote du compte de gestion CCAS 2014 :

Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS expose et commente le compte de gestion dressé par Mme le Percepteur, visé par le Trésorier Payeur Général.

Les membres du conseil du CCAS déclarent que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve de leur part et votent à l'unanimité POUR le compte de gestion 2014 du budget CCAS.

2015/024 vote du compte administratif CCAS 2014 :

Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS expose et commente le compte administratif du budget du CCAS.

Après avoir pris connaissance du détail des dépenses et des recettes réalisées, de l'état de l'actif et du passif,

Recettes de fonctionnement : 3 066,67 €
Dépenses de fonctionnement : 3 808,50 €
Résultat : -741,83 €

Le conseil du CCAS vote à l'unanimité POUR le compte administratif 2014 du budget du CCAS.

2015/025 Affectation du résultat du CCAS :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ce jour, considérant que les écritures sont conformes,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de 2014,

- un excédent de fonctionnement de 3 379 €

Les membres du CCAS décident à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- 3 379 € en section de fonctionnement 002

Le conseil du CCAS décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement.

2015/026 Vote du budget primitif du CCAS 2015:

Après examen du budget primitif 2015 de la commune présenté ligne par ligne par Madame PREVOST Yvette responsable du CCAS, le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- section de fonctionnement 7 179€

Le conseil du CCAS vote et approuve à l'unanimité POUR le budget primitif 2015 du CCAS.

2015/027 Enquête publique relative à la pisciculture :

M. Le Maire fait part de l'enquête publique qui a eu lieu du 2 mars 2015 au 2 avril 2015 en ce qui concerne le dossier d'effacement d'ouvrage de l'ancienne pisciculture DOUTRE et fait lecture du rapport qu'il enverra au commissaire enquêteur (document annexé au compte rendu)

Après avoir délibéré le conseil vote 13 POUR et 1 abstention

QUESTIONS DIVERSES

Spectacle de Noël

Mme GOUDON, Présidente du comité des fêtes, précise que les élections auront lieu le 6 et 13 décembre et demande à reporter la date du spectacle au 20 décembre 2015.

La séance est levée à 22 h 45.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 21 avril 2015, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire
Jean-Louis QUERET